



English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Médias	Négociations et Accords commerciaux	Le Ministère	

Contrôles à l'exportation et l'importation

RAPPORT DU MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

sur les activités découlant de la

LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

pour l'année 2003

Direction générale des contrôles à l'exportation
et à l'importation

Table des matières liens

[Introduction](#)

[Rapport:](#)

1. CONTRÔLE DES IMPORTATIONS

- a. Textiles et vêtements
 - i. Organisme mondial du commerce et Accord sur les textiles et vêtements
 - ii. Accords bilatéraux
 - iii. Commerce avec les pays ALENA
 - iv. Délivrance de certificats et permis
- b. Produits agricoles
 1. Volaille et oeufs
 2. Produits laitiers
 3. Margarine
 4. Boeuf et veau
 5. Blé, orge et produits dérivés
- c. Produits en acier
- d. Armes et munitions

2. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

- o Bois d'oeuvre résineux
- o Produits agroalimentaires
- o Liste des pays visés par contrôle
- o Liste des pays désignés (armes automatiques)
- o Délivrance de licences d'exportation
- o Licences générales d'exportation (LGE)

3. INFRACTIONS

Le présent rapport est présenté conformément à l'article 27 de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (ci-après appelée la Loi), chapitre E-19 des Statuts révisés du Canada (1985), dans sa forme modifiée, qui prévoit ce qui suit :

« Au début de chaque année civile, le ministre établit, pour dépôt devant le Parlement, un rapport sur l'application de la présente Loi au cours de l'année précédente. »